

FICHE - La mobilité, jusqu'où voulons-nous aller ?

THÈME – Écologie

SOUS-THÈME Transport, solidarité, sécurité

CONSTAT/PRÉOCCUPATION

Dans les communes rurales, 80% des déplacements des personnes se font en voiture. A Coufouleux les conditions sont favorables à la voiture (faible congestion, échangeur A68) et alors qu'il existe une gare, les conditions sont plutôt défavorables aux transports en commun (habitat et emploi dispersés). Comme ailleurs, il y a donc une forte dépendance à la voiture individuelle, 95,4% des ménages disposent d'au moins 1 véhicule (diagnostic AGIR) ce qui engendre des coûts importants pour les ménages et pour les personnes isolées ou précaires, des difficultés d'accès aux services essentiels (santé, emploi, formation...). Les flux de voitures, poids lourds et utilitaires qui partent, arrivent ou traversent la commune génèrent une pollution (polluants de l'air et pollution sonore) et des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique.

La mobilité telle que nous la pensons ne remet pas en cause l'usage de la voiture pour tous ceux qui en ont besoin et qui se sentent menacés dans leurs manières de vivre par le discours institutionnel qui est souvent culpabilisateur en s'en prenant à ceux qui éprouvent des difficultés à vivre dignement de leur travail. Cependant, la mobilité nous interroge sur l'évolution de nos modes de vie qui nous poussent à nous déplacer toujours plus loin et plus souvent (famille, travail, formation, santé, loisirs...) et sur nos façons de consommer (déplacement des marchandises). En sachant qu'il en va de la qualité de vie des habitant-e-s et de leur avenir (pollution locale et Gaz à Effet de Serre) nous devons aller vers la meilleure façon de se déplacer pour satisfaire nos besoins dans un contexte de commune rurale et de dérèglement climatique.

Constats pour notre commune issus de nos ateliers et des enquêtes :

Points positifs :

- La **gare** et l'usage du **vélo** jouent un rôle important dans le maintien du lien social
- Le **passerelle** joue un rôle de transport scolaire pour les élèves. Il est identifié comme un dispositif utile et utilisé.
- Piétonisation du centre bourg

Points négatifs :

- Difficultés importantes de déplacement pour certains secteurs, comme **Le Séquestre**.
- Accès jugé complexe vers **Saint-Sulpice**, alors même que l'offre ferroviaire y est plus fréquente qu'à Couffouleux.
- Problèmes d'**accessibilité au train** pour les personnes à mobilité réduite
 - Passerelle en acier d'accès aux quais A-B exposée aux intempéries et inadaptée aux poussettes, et aux personnes à mobilité réduite
 - Sentiment d'insécurité pour les cyclistes et piétons
- Insuffisance ou manque de sécurisation des **bandes cyclables**.
- Lisibilité insuffisante des dispositifs existants (ex. passerelle, aides).

Éléments neutres / ressentis :

- Information sur le passerelle jugée incomplète ou peu claire.
- Climat émotionnel marqué par de l'**anxiété** face aux difficultés de déplacement (relatifs à la période de fermeture du pont)

Quels enjeux pour une commune rurale comme Coufouleux ?

- Enjeu d'accessibilité et de sécurité (travail, école, services, loisirs),
- Enjeu social et d'équité (lien entre territoires et habitants notamment pour les publics les plus dépendants comme les scolaires, les personnes à mobilité réduite, les ménages modestes),
- Enjeu environnemental et de santé (pollution, GES, sédentarité)

AXES PROGRAMMATIQUES / ORIENTATIONS / OBJECTIFS

- **Axe 1. Accessibilité et sécurité** (travail, école, services, loisirs),
 - Élaborer un plan de réfection et de développement de trottoirs accessibles aux poussettes et aux personnes en situation de handicap
 - Poursuivre la piétonisation du centre bourg
 - Réflexion sur la passerelle en acier de la gare
 - Développer les pistes et/ou bandes cyclables
 - Favoriser la sécurité des usagers en luttant contre les incivilités au volant en réduisant la vitesse au sein de la commune et s'il y a lieu par de nouveaux ralentisseurs aux points stratégiques.
 - Améliorer l'état de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation
 - Sécuriser les parcours des promeneurs et randonneurs
 - Réfléchir à l'utilisation de «la Rosalie»

- **Axe 2. Social et équité** (publics les plus dépendants comme scolaires, personnes à mobilité réduite, ménages modestes, quartiers éloignés du centre bourg)

- Contribuer au niveau de la commune à l'objectif de politique publique de la mobilité solidaire : Il s'agit de garantir une mobilité adéquate partout et pour tous, en répondant aux enjeux de mobilité des publics en situation de vulnérabilité notamment économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce qui veut dire droit à la mobilité pour tous (ministère des Transports AOM)

- Promouvoir le transport à la demande (déjà existant)

- **Axe 3. Environnement et santé,**

Repenser nos déplacements pour limiter le plus possible l'usage de la voiture solo

- Favoriser les déplacements actifs : marche, vélo (lutte contre la sédentarité)

- Favoriser les transports collectifs

- Favoriser les modes partagés, pérenniser le co-voiturage

- Favoriser l'intermodalité (usage successif de plusieurs moyens de transport : voiture + train, extension possible (?) du parking SNCF côté gare, passerelle à restaurer)

MISE EN ŒUVRE – PROPOSITIONS A COURT TERME

Faciliter et encourager les initiatives individuelles

- Encourager les **mobilités actives et partagées** : marche, vélo, train, covoiturage.
- Promouvoir les dispositifs existants (ex. vélos électriques, aides, transport à la demande).
- Informer sur les **aides financières possibles**, notamment pour l'achat de vélos électriques.
- Favoriser l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien (courses, trajets courts).

Soutenir les initiatives collectives et associatives

- Apporter un **soutien technique et organisationnel** à des acteurs locaux comme la Bicycletterie (réparation, vélo électrique, trottinettes).
- Organiser des **journées dédiées au vélo** (routes réservées aux deux-roues, journées sans voiture).
- Impliquer davantage les associations dans les projets de mobilité, avec un **interlocuteur identifié côté commune**.
- Développer des actions visant à **changer le regard sur la mobilité** et les usages.

Porter des politiques et projets structurants à l'échelle communale

- Améliorer l'**information et l'accessibilité** des dispositifs existants (passe-pont, gare, PMR, co-voiturage).
- Réflexion sur le parcours du passe-pont (notamment en lien avec l'ouverture du collège rentrée 2026)
- Mettre à disposition des **vélos** et créer de nouveaux **stationnements sécurisés**.

- Renforcer et sécuriser les parcours **cyclables** sur toute la commune ;
- Améliorer et développer les trottoirs (largeur, continuité, accessibilité aux poussettes...).
- Mieux communiquer sur le **potentiel vélo** de la commune (signalétique, cartographie, événements) et sur la sécurité routière
- Promouvoir l'intermodalité (usage successif de plusieurs moyens de transport) étudier une extension du parking SNCF côté entrée de gare et passerelle métallique dont la restauration doit être impulsée)
- Relancer le projet d'une passerelle de mobilités douces Coufouleux-Rabastens

ORIENTATIONS A PLUS LONG TERME

Les élus devront travailler sur ces points en commission avec les citoyen-es et les associations

- Installer des équipements pratiques (station de gonflage et d'outillage vélo).
- Développer des solutions de covoiturage et d'auto-stop organisé (application, stations).
- Travailler avec la Région et la SNCF pour **améliorer la fréquence des trains** à la gare Coufouleux-Rabastens.
- Réfléchir sur les enjeux de circulation et de franchissement du Tarn, notamment : Déviation du trafic automobile, réserve foncière pour un futur pont, maintien et renforcement d'usages partagés sur l'ouvrage existant, passerelle de mobilités douces Coufouleux-Rabastens

TRANSVERSALITÉ AVEC D'AUTRES THÈMES

Solidarité, Habitat, Urbanisme

ACTEURS IMPLIQUES OU A IMPLIQUER

La loi d'Orientation des mobilités désigne des Autorités Organisatrices des Mobilités : Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Les programmes « petites villes de demain » et « villages d'avenir » visent à améliorer la mobilité dans les zones rurales (90 millions d'euros sur 3 ans de 2024 à 2026). Les projets incluent transports solidaires, voitures en location, et systèmes de covoiturage. Partager les bonnes pratiques entre territoires. Lever les freins psychologiques liés à l'utilisation de la voiture pour encourager d'autres modes de transport.

GESTION RESPONSABLE

Dans un 1^{er} temps L'ADEME par sa plateforme AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE offre l'accès à un diagnostic mobilité basé sur une méthodologie de modélisation. Cependant, une enquête mobilité locale concernant la commune doit être programmée afin d'avoir des données fiables et actualisées concernant notamment les pratiques de déplacement.

NOTES, REFERENCES RELATIVES AU THÈME :

AOM : Autorités Organisatrices de la Mobilité (voir mobilités solidaires)

LOM : Loi d'Orientation sur les Mobilités

[A noter pour les références ci-dessous, un clic droit ouvre le lien vers la page web concernée](#)

Mémo Collectivités ; Les mobilités solidaires

Territoires ruraux et périurbains des clés pour réussir son projet de mobilité

AGIR-ADEME MOBILITE

France Ruralités Revitalisation (FRR)

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : SRADDET Synthèse 2022 ; SRADDET modification n°1 juin 2025